



L'essentiel du CCUES

réunion des 5 et 6 mai 2015

Partager ce que nous avons compris

Fusion Orange Réunion dans Orange SA Création d'une société commune dans le domaine Billettique-Transport ...

En préambule de la séance, la CFE-CGC a déclaré :

Tout d'abord, au lendemain de l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai dernier, et à l'heure où le nouveau plan stratégique "Essentiels2020" affiche l'ambition d'un actionariat salarié à 10% du capital, la CFE-CGC, partenaire de l'ADEAS, et leader de la défense de l'actionariat salarié se félicite d'avoir été à l'origine de l'activation de la loi "Florange" au bénéfice des salariés actionnaires dans les 2 fonds d'actionariat « maison » qui pèseront ainsi entre 11 et 12% des droits de vote dès l'AG 2016.

Nous nous félicitons également d'avoir été à l'origine des 2 résolutions associées au paiement du dividende en actions, dont la résolution N°29 agréée par le conseil d'administration et votée par cette assemblée générale.

La CFE-CGC a souhaité également partager un « rapport d'étonnement » ...

Par ailleurs, les élus et représentant CFE-CGC souhaitent remercier la DRH Groupe pour l'expédition vers de nombreux salariés du Groupe du message électronique personnalisé intitulé « Les relations sociales, si c'était pour vous ? ». Néanmoins, la CFE-CGC s'interroge sur le fait que ce mail expédié à de très nombreux salariés, comporte en son sein, et en clair, le fameux code Alliance alors que ce même code Alliance, tellement confidentiel et personnel, est refusé aux Comités d'Etablissements. Pour le coup la CFE-CGC retourne la question à la Direction, « Les relations sociales et si c'était pour vous ? ».

... Enfin, formuler une demande et rappeler à la Direction ses obligations en termes de Responsabilité d'Entreprise :

Pour terminer, à l'occasion de la présentation dans divers CE du rapport d'activité de la médecine du travail, la CFE-CGC émet le vœu que celui qui devrait être fait au CCUES fasse l'objet d'une présentation du service de Santé au sein de notre entreprise dans sa globalité, incluant notamment les services infirmiers et d'assistance sociale dont les insuffisances avait été signalées dans le rapport « Collin ».

En complément, les élus CFE-CGC souhaitent revenir sur le rapport accablant s'agissant du sujet des parafoudres radioactifs (re)mis en lumière par SECAFI au début du mois de mai.

Ce travail, mené sur une durée de 3 ans en lien avec un laboratoire du CNRS au sein de l'une de nos Unités d'Intervention, a en effet montré le lien entre des pathologies d'origine cancéreuse sur des techniciens de France Télécom ayant manipulé ces dispositifs.

Lorsque l'on sait qu'ont été mis en place plus d'un million de ces parafoudres, jusqu'à la fin des années 70, et que ceux-ci pulluleront encore dans nos installations quasiment à chaque coin de rue jusqu'en 2020, n'y-a-t-il pas là quelque chose d'ESSENTIEL à mettre en place avant 2020 face au risque sanitaire potentiel pour l'ensemble de la population ?

Notre politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise n'est-elle pas engagée sur ce sujet, bien au-delà donc de nos propres techniciens exposés eux directement à ces émissions de Radium ? Techniciens pour lesquels a minima la CFE-CGC estime ESSENTIEL qu'une traçabilité et qu'un suivi médical précis soit mis en place sans attendre 2020.

■ Information - consultation sur l'initialisation du projet « FAHAM »

Contexte

A la demande des organisations syndicales nationales et de la DORM, les directions d'Orange SA et d'Orange Réunion SA se sont engagées à examiner durant la mandature 2014-2017, le détail des conséquences fiscales, comptables, juridiques et opérationnelles d'une éventuelle fusion entre ces deux entreprises. D'où ce projet, dit **Projet FAHAM**.

La fusion permettra de simplifier :

- la gestion des ressources humaines (outils différents, budgets séparés, statuts et droits sociaux différents...) alors que les équipes travaillent ensemble

- les opérations comptables (avec la convergence des référentiels)
- les formalités liées aux sociétés et celles déclaratives au niveau fiscal.

Le type d'intégration préconisé est la fusion simplifiée avec une date d'effet comptable et fiscale rétroactive au 1^{er} janvier 2015. Il y aurait une reprise dans les comptes de la société absorbante (Orange SA) de toutes les opérations effectuées par la société absorbée (Orange Réunion SA) pendant la période intercalaire entre le 1er janvier et le 31 octobre 2015 (date prévue de la fusion).

La date d'effet juridique de la fusion serait le 31 octobre 2015, les salariés devenant salariés Orange SA au 1er novembre 2015.

Un impact minimal sur les clients

Les seuls éléments contractuels qui changent pour les clients à compter du 1er novembre 2015 sont : la raison sociale, le capital, le RCS, l'adresse, le SIRET, le nom et adresse du créancier, le N° de TVA intracommunautaire, avec également le transfert des prélèvements automatiques.

La communication aux clients

- Information via sms pour les mobiles à forfait bloqué, ou par « insert facture » pour les autres avant la fusion effective (pour les contrats standards GP & Entreprises)
- Mise à jour des publicités et du *magalogue* avec mention des deux statuts, si nécessaire
- Mise à jour des mentions légales sur les portails, applications mobiles...

Calendrier prévisionnel

- Présentation du projet de fusion lors du Conseil d'Administration de Orange SA du 27 juillet 2015
- Présentation du projet de fusion lors du Conseil d'Administration d'Orange Réunion SA début juillet 2015
- Dépôt du projet de traité de fusion, au plus tard, mi-septembre 2015 auprès du Tribunal de commerce et publications légales (bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) permettant le départ du délai d'opposition des créanciers
- Date d'effet de la fusion : 31 octobre 2015
- Puis, publications légales, enregistrements et formalités diverses des notifications / informations obligatoires des créanciers, des fournisseurs, des clients, des autorités...

Nos commentaires :

Un peu plus d'un an après l'engagement conjoint des Directions d'Orange SA et d'Orange Réunion SA d'étudier les impacts d'une éventuelle fusion entre ces 2 entités juridiques distinctes, notre instance est consultée sur un véritable projet de fusion.

Que ce soit en termes fiscaux, comptables, juridiques et bien sûr opérationnels, l'étude préalable a abouti à une sorte de plébiscite en faveur de cette fusion ... qui aurait pu en douter ? C'est au point de se demander ce qui a pu empêcher les Directions respectives de ces deux entités de se pencher plus tôt sur ce dossier... Au point que cette excessive circonspection confinait à la défiance !

Filiale à 100% d'Orange SA, Orange Réunion SA peut, et doit dirions-nous, faire l'objet d'une fusion simplifiée. En dehors du consentement mutuel attendu des 2 conseils d'administration, cette « affaire » semble effectivement simple !

Cette apparente simplicité est renforcée à la lecture du rétro-planning qui entérine l'opération au 1er novembre 2015 pour les salariés d'Orange Réunion qui deviennent salariés Orange SA ! 4 mois en tout et pour tout : belle efficacité !

Dans sa chronologie, la présentation de ce projet de fusion évoque avant tout : « un impact minimal sur les clients », « une communication adaptée aux marchés concernés » ! Il est heureux que l'on se préoccupe encore de nos marchés et de nos clients en étant vigilant à les conserver ! Avec un peu d'ambition, on pourrait même s'attendre à ce qu'une telle mise en ordre de bataille conduise à accroître nos parts de marché locales. Cela dit, dans sa parution du 4 juin, l'hebdomadaire

Challenges nous apprend qu'Orange a renoncé à reprendre les filiales d'Altice à la Réunion & à Mayotte, passons !

Pour autant, l'aspect clients semblant aux yeux de certains plus « essentiel » dans le projet que l'aspect personnels, nous ne saurions, quant à nous, le passer sous silence.

Au-delà du nombre réel des salariés d'Orange Réunion SA concernés par la fusion (189 vs 184 ?), et même si cela peut paraître anecdotique, 2% du total des CDI des 2 entités exercent aujourd'hui une activité qui sera impactée par la fusion si celle-ci devient une réalité.

Nous soulignons précédemment la célérité avec laquelle cette fusion peut s'opérer. Certes durant les mois de juillet et août des informations et/ou consultations sont programmées, mais :

- Quelles sont d'ores et déjà les pistes de réflexions quant aux solutions à apporter face à ces doublons (même partiels) ?
- Comment les salariés à l'activité impactée vont-ils vivre ce court laps de temps pendant lequel, de toute évidence rien n'est envisagé pour les rassurer ?

Enfin, la CFE-CGC sera particulièrement active et pugnace durant le processus de négociation de l'accord de substitution initié une fois la fusion effective, et tout autant vigilante, si accord il y a, lors de sa mise en œuvre.

En raison des incertitudes quant à ce que doit être la préoccupation « essentielle » des deux Directions concernées par ce projet de fusion, la CFE-CGC a donc malgré tout un peu de réticence à conclure par un « FAHAM, je vous aime » !

VOTE :

Pour à l'unanimité

■ Information sur le projet de création d'une société commune dans le domaine Billettique-Transport

Contexte et objectifs

Le Ministère de l'économie français a lancé en septembre 2013 un ensemble de 34 plans de reconquête industrielle, parmi lesquels le plan "Services sans contact".

Le plan comporte plusieurs volets dont le volet transports-mobilité prévoit la massification de la billettique transport sur support mobile, la diffusion d'une application nationale interoperable et l'élaboration d'une solution d'émission de titres.

[...] Les services sans contact s'insèrent dans le bouquet de services numériques modernisés qui sera proposé par les opérateurs de transports.

Dans ce contexte, 4 Partenaires, SNCF, Gemalto, RATP et Orange se sont rapprochés afin de mettre en œuvre un projet de création d'une société commune, pour y développer une offre de services intégrée permettant d'accélérer le déploiement de la technologie NFC sur les téléphones mobiles et sur les terminaux billettiques (valideurs et outils de contrôle), au profit des différents acteurs du secteur du transport (transporteurs, autorités organisatrices de transport et distributeurs).

L'Entreprise bénéficiera de l'expertise des salariés de chaque entreprises respective, à savoir:

- pour Gemalto, son expertise dans les domaines de la sécurité numérique et de l'ingénierie de produits et de services pour le déploiement de solutions NFC ;
- pour Orange, opérateur mobile expert dans le déploiement de projet NFC en Europe, les moyens de diffuser la technologie ;
- pour SNCF et RATP, acteurs du transport, leur expertise billettique et NFC.

La création de l'Entreprise permettrait de :

- simplifier et accélérer la mise en œuvre des projets transport NFC,
- réduire les investissements par effet de mutualisation (investissements initiaux et fonctionnement),
- garantir l'interopérabilité de bout en bout (SIM, mobile, valideur, plateforme),
- valoriser, en France et à l'étranger, la filière industrielle française autour des technologies NFC.

Description de l'offre de service

L'Entreprise développerait et exploiterait une solution de stockage de titres de transport sur la SIM des mobiles NFC.

- Au travers d'une application mobile, une autorité de transports pourra permettre à ses clients de pouvoir acheter ses titres n'importe où et n'importe quand. L'application facilitera l'achat, une interface riche permettra de gérer ces derniers. Le mobile NFC devient le support unique à toutes les étapes clés du parcours client : achat, validation, consultation des titres.
- **Une librairie mobile** pilotée par une plateforme de services « intelligente » et qui aura les fonctions suivantes : facturation, statistique, installation, interfacera une application mobile avec une carte SIM NFC. Cette plateforme sera achetée à des tiers puis exploitée par l'entreprise commune.
- **Une Cardlet** (software hébergé sur la SIM) permettant de stocker les titres de transport, déployée sur l'ensemble des cartes SIM NFC des opérateurs mobiles. L'installation et la gestion des cartes SIM NFC seront opérées par une plateforme TSM2 mutualisée.
- **Une API3** vers les équipements de validation et contrôle. Cette interface facilite l'intégration dans les équipements existants et garanti le bon fonctionnement de toute la chaîne NFC (SIM, Mobiles, lecteurs NFC).

Proposition de valeur

- Un guichet unique pour contractualiser l'accès aux services de la structure vers les porteurs de mobiles et SIM NFC tous opérateurs, Multi OS (Android, Windows...)
- Compatible avec tous types d'applications mobiles pour le client final
 - Interfaçage avec n'importe quelle application mobile (existante ou en développement)
 - Simplicité de développement
 - Maîtrise des coûts de développement
- La Garantie de bon fonctionnement de l'ensemble de la chaîne NFC, SIM, Mobile, équipements de validation et de contrôle

- Un engagement de qualité de service
- Un modèle principalement OPEX en mutualisant les coûts d'investissement et de fonctionnement

Activités commerciales

L'offre de l'Entreprise s'adresserait pour l'essentiel aux exploitants des réseaux de transport collectifs, afin de les accompagner dans le déploiement de solutions de billettique sur smartphones NFC. Selon le plan d'affaires, la grande majorité de l'activité de l'Entreprise concernerait les Franciliens. Le reste de l'activité adresserait les grandes lignes, le train régional et bien entendu les AOT en régions.

Les opportunités pour Orange

Défendre la SIM opérateur :

Au travers de ce projet et d'autres projets NFC, valoriser la SIM Orange et éloigner une menace de désintermédiation.

Eviter de se voir imposer un modèle par les acteurs du tout internet : Orange devient un acteur essentiel dans la chaîne de valeur (en tant que fournisseur et en tant que concepteur de la solution). Grace à ce projet Orange a l'opportunité de proposer une alternative aux géants américains en déployant une technologie issue de la filière Française respectant la vie privée.

Devenir un acteur référent dans la génération de ticket sur mobile, ou tout autre objet connecté. L'investissement dans cette Entreprise est une opportunité pour être durablement présent dans la chaîne de valeurs de la billettique sur smartphones NFC.

Installer durablement les usages du mobile dans les transports, totalement en ligne avec la stratégie du groupe « Essentiels 2020 ».

Des opportunités commerciales

L'Entreprise apportera un volume d'affaires (garanti) à Orange France. L'hébergement sur carte SIM NFC est une prestation de services se traduisant par la conclusion d'un contrat entre les parties qui contribuera à la poursuite du développement des activités NFC de Orange France.

Un projet qui valorise l'écosystème NFC Orange

Plusieurs entités sont actives dans le NFC dans le groupe :

- IMT / Orange Labs : expertise SIM, plateformes, support à la standardisation
- IMT / Objets Connectés et Partenariats: tests smartphones, relations avec les constructeurs
- CXMB : Paiement mobile et activités NFC
- Orange France : hébergement de l'applet sur la carte SIM, relation directe avec les partenaires (point de contact commercial avec l'Entreprise).

Fonctionnement

L'Entreprise serait constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée ("SAS"), et serait gérée par :

- un président : Le 1er président de la SAS qui exercerait ses fonctions à plein temps serait choisi parmi l'un des associés.
- un Comité Exécutif qui fonctionnera avec 4 membres (1 membre par associé).

- la collectivité des Associés (l'assemblée générale) au sein de laquelle Orange Participations serait l'Associé représentant les intérêts du Groupe Orange

Financement

Afin de démarrer sereinement les activités, il a été prévu un capital initial de 2M€ (1ère tranche de financement) avec un engagement de financement supplémentaire pouvant être appelé directement auprès des associés pendant une durée de 18 mois, pouvant aller jusqu'à 1 M€ au total pour les quatre associés (2ème tranche de financement).

Au-delà de ces deux tranches de financement, le financement se fera par priorité auprès d'établissements financiers.

Le capital social serait réparti à parts égales (25%) entre chacun des quatre Partenaires. ce qui représente pour Orange Participations un engagement financier de 750 000 euros pour les deux premières tranches

Organisation

- La structure assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'infrastructure technique qu'il met à disposition de l'écosystème transport. Elle assurera également la maîtrise d'œuvre de certains composants critiques et innovants faisant partie de son offre.
- Elle pilotera le développement, l'intégration et la mise en production de l'infrastructure en ayant recours à des fournisseurs externes, spécialistes sélectionnés pour leur maîtrise des différents composants : TSM, plateforme de service et APIs mobile sur différents OS.
- La structure assurera la maintenance de ces différents composants en s'appuyant sur les éditeurs des composants dont elle aura sous-traité l'édition à des fournisseurs externes.
- La taille cible de la structure (12 collaborateurs) été évaluée en fonction des différentes activités à assumer et de choix d'internalisation ou d'externalisation de ces activités.

Opportunité du projet pour les salariés d'Orange

Le projet offre l'opportunité à 3 à 4 salariés d'Orange de rejoindre la structure sur la base du volontariat.

Les salariés intéressés par cette opportunité se verront proposer de la part d'Orange, un PPA et, de la part de la structure, un CDI (sous convention collective Syntec).

Orange s'engage à réintégrer le salarié parti en PPA sur un poste au sein d'Orange sous conditions:

Lieu de travail

Les équipes de la société pourront être accueillies à la « Villa Bonne Nouvelle » pour une durée de 6 mois. La société s'installera ensuite dans ses propres locaux à Paris et petite couronne (à proximité des transports en commun).

Nos commentaires :

La création de « l'entreprise » nous apparaît a priori aller dans le bon sens et répondre en effet à la fois :

- Aux ambitions gouvernementales de reconquête industrielle de septembre 2013 via le plan « services sans contact »
- Et aux ambitions d'Orange « *Essentiels2020* ».

Elle facilitera également la gestion de la billetterie pour les usagers, tout en diminuant l'impact environnemental par la suppression des supports « papiers » des titres de transport.

Nous comprenons bien la logique et les enjeux qui motivent la création de l'Entreprise et pensons qu'il est en effet stratégique qu'Orange se positionne sur la chaîne de valeur de l'économie digitale.

Le contexte, la stratégie, les investissements financiers et humains initiaux sont détaillés dans la présentation qui nous a été faite aujourd'hui.

L'Entreprise peut être en effet une bonne opportunité pour Orange, mais nous avons tous en tête d'autres « bonnes opportunités » qui nous ont vite fait déchanter.

Alors nous attendions plus...

Le plan d'affaire par exemple, mentionné dans la présentation, il existe donc... la CFE-CGC aurait apprécié qu'il soit communiqué aux élus du CCUES. Pour mémoire c'est une demande récurrente de l'instance lors de la présentation de ce type de dossier !

A la lecture de cette présentation, nous nous posons légitimement un certain nombre de questions :

- Quel est le chiffre d'affaire espéré « à la création de l'entreprise » ?
Il serait « garanti », mais encore...
- Quelle croissance de ce chiffre d'affaire est attendue à court et moyen terme ?
- Quelles sont les perspectives de développement de l'entreprise ? De ses effectifs ?
- L'évolution des zones géographiques concernées ? IDF essentiellement nous dit-on dans un premier temps, et puis ?

Bref quelques éléments rassurants, essentiels même, pour conforter notre intuition a priori positive, mais pour la CFE-CGC, des réponses tout autant essentielles, encore attendues à ce stade de l'information.

Vos correspondants CFE-CGC

Georges Beauvais (SCE),
Maxence d'Epemesnil (IMTW),
Noël Fayeaux (DO Centre Est),
Frédérique Limido-Milesi (Fonctions Support Finances),
Franca Lostys (Orange France Siège),
Eric Picot (DO Normandie Centre),
Elisabeth Rivier (DO Ile de France),
Christian Simon (DTSI),
Philippe Vidal (Représentant Syndical)